info@snalc.fr - snalc.fr - @SNALC_national

▶ **Communiqué de presse**

# CRISE DES RECRUTEMENTS : RÉAGISSEZ, MONSIEUR LE MINISTRE

Le **SNALC** tire la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années, mais c'est l'alerte pour catastrophe naturelle qu'il faudrait désormais déclencher : les résultats des admissibilités aux concours de l'enseignement sont abyssaux. Sauf que la catastrophe n'est pas naturelle : elle est fabriquée d'année en année par nos dirigeants.

Ainsi, dans le second degré, il y a désormais 101 admissibles pour 245 postes en allemand, et 47 pour 134 en lettres classiques. Il est probable ou certain que tous les postes ne seront pas non plus pourvus après les épreuves orales d'admission en éducation musicale, anglais, espagnol, lettres modernes, mathématiques et physique-chimie.

Dans le premier degré, c'est déjà la saignée à Créteil (737 admissibles pour 1166 postes), Versailles (833 admissibles pour 1285 postes) et en Guyane (80 admissibles pour 165 postes). Il est loin d'être certain que tous les postes pourront également être pourvus à Amiens, Bordeaux, Grenoble, Nancy-Metz, Orléans-Tours et Paris. Et le ratio admissibles/postes est également inférieur à 2 à Aix-Marseille, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Reims, ainsi qu'en Martinique.

Ces chiffres épouvantables ne sont pourtant pas surprenants. Le ministère de l'Éducation nationale étudie lui-même avec précision son échec, que ce soit dans son enquête sur le temps de travail ou dans celle sur le bien-être au travail. Et ce n'est clairement pas le « travailler plus pour gagner plus » du pacte enseignant — qui nous fait une fois de plus passer pour des fainéants qui pourraient quand même faire un effort — qui va arranger quoi que ce soit.

Le **SNALC** demande donc au ministre et au gouvernement de mettre un coup d'arrêt immédiat à l'ensemble de leurs pseudo-réformes pour consacrer toute leur énergie aux questions de rémunération, de conditions de travail et de charge de travail. Il demande à l'ensemble des parlementaires de trouver une majorité pour porter une proposition de loi de programmation permettant un rattrapage salarial pour l'ensemble des collègues, quelle que soit leur ancienneté. Il demande un moratoire sur toute suppression de poste et sur toute fermeture de classe, d'école ou d'établissement afin d'améliorer les taux d'encadrement.

Si l'on ne réagit pas collectivement, l'École publique française ne se relèvera pas de cette crise, et du mépris que lui ont montré nos gouvernants depuis plusieurs dizaines d'années maintenant.

Paris, le 16 mai 2023

Contact :
Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, president-national@snalc.fr